

BALISES POUR LA PRÉPARATION DU PROJET DE MÉMOIRE

MAÎTRISE EN COMMUNICATION

FCM7920 : Projet de mémoire

*Veuillez noter que le genre masculin est utilisé à des fins pratiques, mais désigne aussi bien les hommes que les femmes.

Visée pédagogique du projet de mémoire

Le **projet de mémoire** rénové, tel que conçu dans le programme de maîtrise en communication, est issu d'une volonté générale exprimée lors de la phase d'évaluation du programme antérieur, et portant notamment sur l'amélioration de la qualité générale de la maîtrise en communication. La version actuelle reprend les exigences de la version de l'ancien programme, de même que certains traits de l'Activité de synthèse, maintenant supprimée.

De manière plus spécifique, l'actuel projet de mémoire **visé à**:

- baliser clairement et rigoureusement le parcours de réalisation du mémoire de recherche
- faire bénéficier les étudiants des suggestions des professeurs dans le but de les appliquer, d'améliorer la qualité de leur mémoire et de mieux les préparer à l'évaluation finale
- favoriser l'apport pluriel, multidisciplinaire et complémentaire des professeurs aux orientations des mémoires
- instaurer une continuité entre les demandes effectuées par les professeurs lors de la présentation des projets de mémoire et le dépôt du mémoire
- offrir aux étudiants et à leurs collègues l'opportunité de connaître «in vivo» le processus de déroulement et les exigences de cheminement d'une recherche de maîtrise.

Conditions et modalités de dépôt du projet dans le cursus

L'étudiant inscrit à l'activité « Projet de mémoire (FCM7920) » n'a pas l'obligation de le terminer et, *a fortiori*, de recevoir sa note lors de la session de son inscription à cette activité. Pour pouvoir déposer son projet de mémoire, il est souhaitable que l'étudiant ait terminé sa scolarité. Il doit en outre avoir obtenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 2,70 sur 4,30 et avoir obtenu l'autorisation écrite de dépôt de sa tutrice, son tuteur ou de sa direction de recherche. La direction signale cette acceptation sur la page-titre de l'original du Projet, lequel, photocopié en trois exemplaires (ou quatre, dans le cas d'un mémoire codirigé), est transmis par l'étudiant aux membres du jury. L'étudiant y joint le formulaire d'évaluation du Projet (voir plus bas) qu'il trouvera auprès de l'assistante du programme, sur présentation

de la page titre de son projet de mémoire dûment signée par sa direction de recherche.

*** Le projet de mémoire consiste,**

- dans le cas d'un **mémoire de recherche**, en un document d'au maximum trente (30) pages, contenant les éléments suivants :
 - présentation de la problématique de départ et des questions de recherche et indication de leur pertinence communicationnelle
 - identification du cadre théorique ou conceptuel servant à appréhender l'objet (incluant la définition des concepts-clés et la cohérence d'ensemble)
 - dégagement des dimensions inhérentes à l'objet qui seront investiguées
 - présentation et justification de la méthodologie, tant en termes d'approche que de recueil et d'analyse des données ; la méthodologie varie selon le type de recherche envisagée qui peut-être d'un côté, un mémoire avec entretiens d'enquête et/ou terrain d'observation, ou tests, sondages et/ou mesures, et/ou documents média illustrant le propos, et de l'autre côté, une dissertation à partir d'une revue élaborée de la littérature, pouvant également être accompagnée de documents média.
 - (dans les deux cas, le caractère «créatif» de l'adjonction de média (photographies, reportage, site Internet) ne repose pas sur le médium comme tel – comme pour le mémoire en recherche-crédation en média expérimental - mais sur la qualité expressive en regard de l'objet, lequel demeure largement dominant ; il est à prévoir que le cas échéant, cette forme de support ne dépasse pas 30% de la somme de travail investie dans le mémoire)
 - établissement d'un échéancier réaliste.

N.B. : Le terme «essai» s'avère impropre pour un premier exercice d'apprentissage de la recherche en communication et le mémoire par articles n'est pas inclus dans la nouvelle version de la Maîtrise.

- dans le cas d'un **mémoire de création en recherche-crédation en média expérimental**, en deux pièces :
 - un document d'au maximum quinze (15) pages, contenant les éléments suivants :
 - présentation du thème (ou du concept privilégié) et des objectifs de la recherche-crédation, en lien avec le parcours de l'étudiant (bases individuelles et intentions)
 - justification de la pertinence communicationnelle et culturelle en lien avec le cadrage conceptuel du thème privilégié
 - présentation d'un aperçu de la méthodologie formelle (ou du procédé de travail avec le média) de l'œuvre en devenir
 - présentation succincte des liens entre la théorie et la pratique qui seront manifestes à travers l'œuvre
 - établissement d'un plan de travail et d'un échéancier de réalisation
 - une esquisse de l'œuvre à venir et une première planification du moyen de diffusion

- dans le cas d'un **mémoire de recherche-intervention**, en un document d'au maximum dix-huit (18) pages, contenant les éléments suivants :
 - précision de l'intérêt pour la situation d'intervention, qu'elle soit issue d'une implication préalable dans le milieu concerné, d'une recherche antérieure, ou d'un engagement personnel
 - présentation de la situation locale, de la problématique générale dans laquelle elle s'inscrit, ainsi que du cadrage conceptuel (éventuellement basée sur un modèle théorique) justifiant une intervention (ou une insertion dans une stratégie d'intervention en cours ou en préparation), ainsi que des objectifs opérationnels personnels
 - description succincte du lieu d'intervention, de ses aménagements, des possibilités d'immersion dans le milieu, et des modalités de supervision, s'il y a lieu
 - présentation du modèle méthodologique prévu
 - le cas échéant : aperçu d'un document de support média (qui ne dépassera pas 15% de la somme de travail investie dans le mémoire, sauf exceptions)
 - établissement d'un échéancier réaliste

Jury

Le projet de mémoire est évalué par un **jury**, qui sera de même appelé à évaluer le mémoire. Il est composé de trois professeurs dont la direction de recherche, ou de quatre dans le cas d'un mémoire codirigé. Ces personnes détiennent des compétences variées, en lien avec le sujet, la méthodologie, le média ou le champ d'intervention. Si le choix des membres du jury, à titre de chargé de cours ou de professionnel, s'avère pertinent, ces derniers devront détenir si possible une maîtrise et présenter leur curriculum vitæ faisant foi de leur expérience ainsi que de leur compétence à contribuer à l'avancement des apprentissages de recherche, d'intervention ou de création. Enfin, le choix des membres du jury est proposé par la direction de recherche, en accord avec l'étudiant, puis approuvé par le SCAE.

Séance de discussion

Afin d'évaluer le projet de mémoire, le jury dispose d'au maximum un mois (excluant les mois de juillet et d'août), au terme duquel il tient une **séance** d'au maximum 90 minutes. Il n'est pas tenu de fournir un rapport écrit de sa lecture du projet, mais aura reçu, annexé au projet de mémoire transmis par l'étudiant, le formulaire précisant les critères d'évaluation. La séance d'évaluation est consacrée aux commentaires et suggestions des membres du jury. En accord avec la direction, les membres du jury spécifient les suggestions qui devront être tenues comme incontournables ou obligatoires pour la réalisation du mémoire et qui serviront, entre autres, de balises dans l'évaluation de ce dernier.

Il ne s'agit pas d'un exercice de défense de thèse ni de justification des choix. Dans une perspective de clarification de son parcours académique, l'étudiant est plutôt invité à

s'exprimer sur les suggestions et à demander des précisions en cours de discussion. Cet exercice s'effectue ainsi dans le but d'une intégration ultérieure.

L'étudiant a le choix de rendre cette rencontre publique ou non. Si cette dernière est publique, l'annonce en sera effectuée au babillard de la Faculté et au local de l'AEMDC, une semaine avant la présentation du projet. L'étudiant effectue alors une présentation orale de son projet, d'au maximum dix (10) minutes. À la fin de la séance, l'auditoire est invité à poser des questions à l'étudiant ou faire des commentaires sur le sujet. Dans ce cas, la séance peut être allongée d'au maximum trente (30) minutes.

Critères d'évaluation

Les **critères d'évaluation** du projet de **mémoire de recherche** sont les suivants :

- Pertinence et qualité du cadre théorique (20%)
- Justification de la méthodologie employée (20%)
- Justification de l'intérêt du projet de recherche et de la problématique (15%)
- Structuration logique et équilibre de l'ensemble (10%)
- Faisabilité du projet et de l'échéancier (10%)
- Qualité du français (5%)
- Respect du nombre de pages exigé (5%)
- Respect des normes de présentation (cf. <http://www.guidemt.uqam.ca> ou, si inscription à FCM7920 en été 2013 ou avant voir Bouthat, C, *Guide de présentation des mémoires et thèses*, 1993) (5%)
- Contribution de l'étudiant à l'avancement de la discussion en séance (10%)

Les **critères d'évaluation** du projet de mémoire pour le mémoire de création de la concentration **recherche-crédation en média expérimental** sont les suivants :

Pour le texte et l'argumentation (60 %) :

- justification des bases du projet et de sa pertinence (15%)
- qualité du cadrage conceptuel (15%)
- qualité de la proposition méthodologique présente dans l'œuvre à venir et de l'aperçu des liens entre théorie et pratique (10%)
- structuration logique de l'ensemble et qualité du français (10%)
- faisabilité du projet et de l'échéancier (5%)
- respect de la forme du document : nombre de pages exigé, normes de présentation, etc. (cf. <http://www.guidemt.uqam.ca> ou, si inscription à FCM7920 en été 2013 ou avant voir Bouthat, C, *Guide de présentation des mémoires et thèses*, 1993) (5%)

Pour la maquette ou le prototype (30 %) :

- qualité esthétique et technique de la réalisation (20%)
- cohérence des liens avec la théorie, les concepts et les intentions (10%)
- Contribution de l'étudiant à l'avancement de la discussion en séance (10%)

Les **critères d'évaluation** du projet de **mémoire d'intervention** sont les suivants :

- Justification de la pertinence du projet pour les milieux de pratique en communication (10%)
- Qualité de la mise à jour documentaire sur la ou les problématiques (15%)
- Qualité de l'intégration des aspects théoriques en présence au départ (15%)
- Position des objectifs d'apprentissage, de la méthode et des modalités de réalisation (20%)
- Structuration logique de l'ensemble et qualité du français (10%)
- Faisabilité du projet et de l'échéancier (10%)
- Respect du nombre de pages exigé (5%)
- Respect des normes de présentation (cf. <http://www.guidemt.uqam.ca> ou, si inscription à FCM7920 en été 2013 ou avant voir Bouthat, C, *Guide de présentation des mémoires et thèses*, 1993) (5%)
- Contribution de l'étudiant à l'avancement de la discussion en séance (10%)

Rapport d'évaluation

Suite à la séance, les membres du jury émettent leurs commentaires. Le **rapport d'évaluation** est rédigé alors par la direction et comporte les deux éléments suivants : la notation émise selon les critères établis, se terminant par une mention (excellent, très bien, bien, échec*), et la liste des suggestions, divisée en deux sections : les suggestions « obligatoires », dont l'étudiant doit tenir compte pour son mémoire et les propositions « facultatives », que l'étudiant a le choix de prendre ou non en considération. Les membres du jury le cosignent. Le rapport consignait les suggestions des membres du jury est conservé et transmis à l'étudiant, de sorte que celui-ci dispose d'un «aide-mémoire» et que le jury puisse constater le respect de ces consignes lors de l'évaluation du mémoire.

La direction du mémoire transmet la note et une copie du rapport à l'assistante du programme et à l'étudiant, dans un délai d'une semaine après la séance.

En cas de litige entre les membres du jury, la question est renvoyée à l'examen par la SCAE.

Notation

*La notation s'effectue selon le barème adopté par la Faculté de communication, en appréciation, notation littérale, pourcentage et notation chiffrée :

Excellent

A+	95 – 100	(4,3)
A	92 – 94.5	(4,0)
A-	90 – 91.5	(3,7)

Très bien

B+	87 – 89.5	(3,3)
----	-----------	-------

B 83 – 86.5 (3,0)
B- 80 – 82.5 (2,7)

Bien

C+ 77 – 79.5 (2,3)
C 73 – 76.5 (2,0)

Échec

A titre d'information

Mentions non acceptées aux cycles supérieurs

C- 70 – 71.5 (1,7)
D+ 65 – 69.5 (1,3)
D 60 - 64.5 (1,0)

.....

Le contenu de ce document est susceptible d'être modifié au fil des consultations qu'effectuera notre groupe de travail, à partir de maintenant, en ce qui a trait au mémoire comme tel. Par conséquent, une mise à jour du présent document est prévue pour septembre 2008.

Adopté et demandes de modifications introduites par le COMAIT du 28 février 2008

Le 14 mars 2008

Les membres du groupe de travail sur le Projet de mémoire
Luce Des Aulniers, professeure déléguée
Mustapha Belabdi, chargé de cours délégué
Audrey Villiard, étudiante déléguée

Revu le 24 septembre 2013 suite à la mise en ligne du Guide de présentation des mémoires et des thèses <http://www.guidemt.uqam.ca>